

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL DE L'UEMOA

PROGRAMME DE STABILISATION DES ZONES COTIERES DU SENEGAL

AGETIP

AVIS DE SOLLICITATION D'EXPRESSIONS D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE CONTROLE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE L'EROSION COTIERE A DIOKOUL DANS LA VILLE DE RUFISQUE DU SENEGAL

Date : 9 juillet 2015

Avis : n° 007/15

- 1. L'UEMOA dans le cadre du rapprochement de l'intégration vers les peuples et de l'exécution de son Programme Economique Régional (PER) de lutte contre la pauvreté, décide de mettre à la disposition de la République du Sénégal le Programme de stabilisation des zones côtières afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène des communautés cibles par le renforcement de la protection et de la sécurité des zones concernées .*

C'est dans ce cadre que le gouvernement du Sénégal a obtenu du Programme de stabilisation des zones côtières un financement pour la réalisation du projet de protection contre l'érosion côtière à Diokoul et a délégué sa mise en œuvre à l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi (AGETIP).

2. Les services pour lesquels les consultants sont invités à manifester leur intérêt consistent à assurer **les missions de contrôle et de supervision des travaux de protection contre l'érosion côtière à Diokoul** comprenant :

- **la réalisation de deux digues frontales immergées et**
- **la réalisation d'une promenade**

3. L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics contre le sous-emploi (AGETIP), agissant à titre de Maître d'Ouvrage délégué pour le compte du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable invite les bureaux d'études admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services sus indiqués en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services:

- être domicilié dans un pays membre de l'UEMOA ;
- qualification générale dans le domaine des prestations demandées ;
- brochures et références concernant l'exécution de contrats similaires en nature (réalisation de travaux de protection maritimes, etc.) et en montant ;
- capacités techniques et de gestion de la firme ;
- capacités administratives et financières ;
- référence de clients ;
- et toute information jugée pertinente.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les directives de l'UEMOA.

Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante, et ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection indiquée dans la demande de propositions.

5. *Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous :*

***AGETIP : Boulevard Djily MBAYE x Bérenger FERRAUD
FAX (221) 33 821 04 78 Dakar et aux heures suivantes : 8 H 00 à 17
H 00 GMT ou consulter ce même avis de manifestation d'intérêt à
partir du site Agence : www.agetipsenegal.org***

*Auprès de Mamadou DIASSE et Alioune Badara DIENG;
adresses mail : mdiasse@agetip.sn ou adieng@agetip.sn*

6. *Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mardi 28 juillet 2015 à 15 heures.***

Le Directeur Général